

L'Église... unie dans l'œuvre de Dieu

Nous ne sommes pas seuls... Grâces soient rendues à Dieu.

- Confession de foi de l'Église Unie

Recommandations

Nous croyons que Dieu est en train de générer de nouvelles choses et nous croyons que Dieu appelle l'Église Unie du Canada à prendre part à une nouvelle création. L'objet premier de la Révision globale, tâche que notre groupe de travail a menée depuis l'automne 2012, est l'écoute et la réponse de l'Église à cet appel de Dieu.

Après deux ans et demi de conversations, de consultations, de recherches, d'analyses et de prière, nous offrons les recommandations suivantes qui, nous le croyons, permettront à l'Église de participer le mieux possible, avec enthousiasme et avec foi, à ce que Dieu est en train de générer. Ces recommandations nous permettraient de rediriger nos ressources afin de soutenir, stimuler et accompagner nos communautés de foi pour mieux vivre la mission de Dieu à ce moment-ci dans notre société. Elles nous permettraient de continuer à nous rassembler pour témoigner de l'Évangile et de la vision de Jésus Christ. Elles permettraient de créer une nouvelle structure ecclésiale plus flexible et plus adéquate qui pourra être modifiée et adaptée au fur et à mesure que Dieu continue à créer.

Aussi, ces recommandations apporteront à l'Église des changements de fond. Mais nous croyons que Dieu appelle l'Église à se transformer de façon audacieuse et nous croyons que celle-ci est prête à entendre l'appel. C'est dans cet esprit que nous offrons à l'Église les recommandations suivantes pour que, dans la prière, elle puisse les étudier attentivement.

Le Groupe de travail sur la révision globale recommande :

1 Discerner l'Esprit

- a) Que l'Église Unie s'engage à soutenir de nouveaux ministères et de nouvelles formes de ministère par un programme qui s'appellerait, à titre provisoire, « Discerner l'Esprit ». Cet engagement envers l'avenir de l'Église Unie se concrétiserait par l'investissement de dix pour cent des dons annuels au Fonds Mission et Service dans des initiatives locales et régionales de transformation de ministères existants et de création de nouveaux ministères. Une mise en œuvre partielle de ce programme pourrait commencer dès 2016 pour une mise en œuvre complète en 2018.

2 Les ministères autochtones

- a) Qu'un processus soit établi pour que se poursuivent les échanges avec les représentants des ministères autochtones regroupés au sein du Conseil des Ministères autochtones afin de bâtir entre les Autochtones et les non-Autochtones des relations fondées sur la réciprocité, le respect et l'équité.
- b) Que, dans la mesure du possible, les ressources financières allouées aux ministères autochtones soient maintenues au même niveau durant le prochain triennat pendant que se poursuivent les échanges, et que par la suite un certain pourcentage des dons annuels au Fonds Mission et Service soit consacré à ces ministères.

- c) Que l'important travail sur la justice autochtone et les relations justes se poursuive pour que l'Église puisse continuer de mettre en pratique ses excuses aux Premières Nations de façon concrète.

3 Un modèle à trois conseils

- a) Que l'Église Unie soit administrée par trois conseils :
 - i) Les communautés de foi accompagneront les gens dans leur cheminement de foi et, sous l'action de l'Esprit, les inciteront et les aideront à trouver leurs propres façons de vivre leur foi au sein de ministères dynamiques et diversifiés. Ce qui comprend toute communauté de personnes qui se rassemblent au nom de Jésus Christ pour approfondir leur foi, pour célébrer et pour servir. Les communautés de foi auront un plus grand pouvoir décisionnel, y compris la capacité de commencer et de terminer des relations pastorales et, en accord avec les politiques régionales et institutionnelles, d'acquérir ou de vendre des propriétés. Elles seront liées aux Conseils régionaux par des relations d'alliance.
 - ii) Des conseils régionaux qui offriront aux communautés de foi conseils, appui et services, qui établiront avec elles des relations d'alliance et qui assureront des liens entre elles. Les conseils régionaux se rassembleront au moins une fois par année soit physiquement, soit de manière électronique, soit par leurs exécutifs afin de prendre des décisions, et se composeront d'une représentant-e laïque et d'un-e membre ministériel (pour les communautés ayant plus d'un-e membre ministériel) de chaque communauté de foi de la région.
 - iii) Un conseil ecclésial qui enrichira l'identité de l'Église Unie, qui saura formuler et exprimer une voix institutionnelle et qui reliera l'Église Unie avec l'Église de Dieu dans son ensemble en prenant des décisions sur des questions portant sur l'identité de l'Église telles que le témoignage public, la théologie et les structures de gouvernance. Ce conseil ecclésial se réunira tous les trois ans, comme maintenant, mais sera plus grand que l'actuel Conseil général du fait qu'il inclura des représentants de chaque communauté de foi. L'Exécutif du conseil ecclésial sera, quant à lui, plus petit que l'actuel Exécutif du Conseil général.
- b) Que soient facilités les rassemblements périodiques des regroupements de communautés de foi d'une même région géographique pour assurer la collégialité, le soutien et l'apprentissage mutuels, de même que la constitution de réseaux permettant à celles-ci d'entretenir des liens avec d'autres communautés d'intérêts semblables au sein de toute l'Église. Même si ces regroupements et réseaux ne seront pas des instances décisionnelles comme telles, ils seront vitaux dans notre vie de foi.

4 Un Collège ministériel

- a) Que soit créé un Collège ministériel qui établit les critères d'admission au ministère, qui exerce la supervision et qui assure la discipline au sein du personnel ministériel. Le Collège s'assurera que seules les personnes qualifiées soient admises comme membres du personnel ministériel de l'Église Unie et que les normes du ministère soient observées.

5 Une Association ministérielle

- a) Que soit créé un groupe de travail de membres du personnel ministériel qui se penchera sur la pertinence d'une association ministérielle. Le processus pourra comprendre des études sur l'affiliation d'une telle association, sur son rôle et son financement.

6 Le financement du nouveau modèle

- a) L'Église ne peut dépenser que ce qu'elle reçoit, ce qui impliquera donc une réduction des dépenses d'au moins 11 millions de dollars d'ici 2018 par rapport aux dépenses de 2015. On aura besoin de réductions plus importantes afin de financer le programme *Discerner l'Esprit* et le Collège ministériel. Le Groupe de travail suggère des réductions de 13,8 millions de dollars dans ses propositions.¹
- b) Le nombre et les fonctions des membres du personnel administratif dépendront des revenus.
- c) Le Fonds Mission et Service ne sera utilisé que pour les activités de ministère et de mission.
- d) Les services de gouvernance et de soutien (l'administration) à l'échelle régionale et institutionnelle seront financés par les cotisations provenant des communautés de foi.
- e) Le partage de toutes les ressources, de la richesse et de l'abondance au sein de toute l'Église sera encouragé.

¹ Le rapport du Groupe de travail de novembre 2014 montrait que des compressions de 10 millions de dollars seraient nécessaires pour vivre selon nos moyens, en se basant sur le budget de 2014 (www.united-church.ca/fr/communications/news/general/141125-0). En se basant sur la projection des dépenses pour 2015, ce montant s'établit maintenant à au moins 11 millions de dollars.